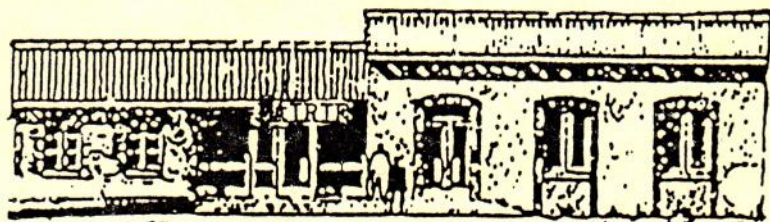


# garidech



Meilleurs Voeux

## **BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DECEMBRE 1983**



## MAIRIE DE GARIDECH

Bulletin d'information n° 3 - DECEMBRE 1983

Avec ce troisième bulletin, le Maire, le Conseil Municipal et le personnel de la Mairie, vous présentent ainsi qu'à vos proches, leurs meilleurs vœux pour 1984

Nous nous sommes efforcés durant cette année écoulée de vous informer au mieux des affaires de la Commune, nous ferons notre possible pour améliorer encore ce bulletin, notre souci étant de faire circuler l'information dans les conditions les meilleures.

Nous vous rappelons que les documents budgétaires sont à la disposition des Administrés qui désirent en prendre connaissance.

### INAUGURATION MAIRIE.-

Malgré un temps épouvantable cette inauguration a connu un franc succès. Nous tenons ici, à remercier toutes les personnes qui ont bien voulu s'associer à cette manifestation.

### TRAVAUX VOIRIE et d'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE.-

**Voirie** - Il a été réalisé une partie du chemin de Lutché ainsi que son rond point Busage du hameau de Prexempyre et curage des fossés.

**Mairie** - Aménagement du terrain autour de la Mairie, création d'accès et du parking pose des bordures, élargissement du Chemin de la Commanderie.

Engazonnement du terrain et plantations.

### CANTINE SCOLAIRE.-

Les travaux d'agrandissement sont en cours. Plâtrerie, peinture, sol. Après finition celle-ci pourra être utilisée à des fins diverses.

### PROJETS D'AMENAGEMENT.-

Création d'un ilot directionnel sur la RN 88 à côté de l'Eglise pour faciliter l'accès au village.

L'éclairage des abords de la mairie est en cours d'étude, il sera réalisé à l'aide de candélabres.

Eclairage du village - Une étude des points critiques sera effectuée rapidement.

Déplacement du monument aux morts - Les anciens combattants ont émis un vœu pour que le monument aux morts soit déplacé. Une étude et des devis ont été demandés pour effectuer ce travail. Une petite place sera créée dont l'emplacement reste à définir.

.../....



CROIX PROCESSIONNELLE.-

La restauration est en cours et un dossier a été déposé auprès des services des Bâtiments de France et du Conseil Général pour l'obtention d'une subvention pour l'aménagement de la niche

DIVERS.-

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - (P.O.S.)

En matière d'urbanisme, la loi du 7 Janvier 1983 sur le transfert des compétences est formelle : les pouvoirs de la commune dépendent de l'existence d'un P.O.S. opposable aux tiers.

S'il existe, c'est le Maire qui délivrera au nom de la commune les autorisations de construire, de démolir et de lotir. Sinon, le permis de construire continuera d'être délivré au nom de l'Etat, après accord de la Direction Départementale de l'Equipeement. Il convient de souligner que toute construction en dehors des zones urbanisées de la commune sera interdite sauf dérogation de l'Etat pour les bâtiments non localisables ailleurs ou dans l'intérêt de la commune.

Cette interdiction s'appliquera à dater du 1 octobre 1984. Les communes qui auront, avant cette date, prescrit un P.O.S. et adopté une carte communale bénéficieront d'un délai supplémentaire de deux ans.

Conscient des inconvénients que cette inconstructibilité pourrait apporter au développement futur de la commune le Conseil Municipal a décidé d'élaborer un P.O.S.

OBJET DU P.O.S. -

Le P.O.S. fixe les règles générales et les servitudes des sols. Il détermine les conditions permettant, d'une part, de limiter l'utilisation de l'espace, de préserver les activités agricoles, de protéger les espaces forestiers, les sites et les paysages et, d'autre part, de prévoir suffisamment de zones réservées aux activités économiques et d'intérêt général, et de terrains constructibles pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière de logement.

POURQUOI UN P.O.S.-

L'éparpillement diffus à la périphérie des agglomérations et le long des voies de circulation aboutit à la création de zones inorganisées où s'édifient les constructions les plus disparates d'abord isolées puis en série. Il transforme progressivement la campagne et souvent les terres fertiles en banlieue désordonnée et sous-équipée.

L'action du Conseil Municipal vise à :

- Organiser le développement de la construction autour du village et le long des voies d'accès par des prescriptions d'urbanisme simples.

.../...



- Favoriser l'expansion des quartiers et des écarts existants en des points bien desservis où la charge des équipements futurs à réaliser pourra être raisonnablement supportée par la commune.
- N'autoriser dans les zones naturelles que la construction des bâtiments nécessaires à l'exploitation agricole, les installations d'intérêt général et les maisons de campagne sur des parcelles assez vastes pour ne pas constituer l'amorce d'un hameau.
- L'Elaboration du P.O.S. sera traitée dans le prochain bulletin.

COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE.-

Une réunion de Conseil d'Ecole a eu lieu le Samedi 17 Décembre en présence :

- Des délégués des parents d'élèves
- de Madame EYCHENNE, institutrice adjointe
- de Monsieur MAJOLET, Directeur d'Ecole
- de Monsieur LATIEULE, Maire

Problèmes soulevés :

- Sécurité -

Dans les locaux scolaires - Ajouter un extincteur dans la classe de Madame EYCHENNE

- Etude d'une sortie de secours dans la classe de Madame EYCHENNE dans le cadre des travaux d'aménagement décidés pour cette classe : faux plafond, sorti sous le préau.

- Installation du téléphone.

- Projets d'aménagements-

Dans l'immédiat - Agrandissement cantine scolaire

Courant 1984 - Préau Peinture des murs, installation de plusieurs lavabos en remplacement du lavabo actuel

- Cour Remplacement du gravillon par un tapis d'enrobé sur la plus grande partie.  
Aménagement d'un coin sable pour :

- Portique et agrès
- Jeux pour les petits

.../...





GOUTER DE NOEL.-

Comme chaque année, les enfants de l'école ont été conviés à un goûter qui a été très apprécié.

BUREAU AIDE SOCIALE.-

45 colis ont été distribués aux personnes à partir de 70 ans, avec la participation du comité des fêtes.

Nous vous prions de trouver en annexe, une fiche de renseignements émanant de l'Association Familiale Rurale du Canton de Montastruc.

SPORT.-

La section de gymnastique volontaire féminine "ENERGIE CLUB GARIDECHOIS" fonctionne 3 fois par semaine avec une fréquentation de 20 personnes environ.

Composition du Bureau :	Présidente d'honneur	-	Mme CARBO
	Présidente	-	Mme GRENWELGE
	Trésorière	-	Mme MONTEGUT
	Secrétaire	-	Mme LATIEULE
	Animateur	-	Mr NEVEU

dans le cadre des séances de gymnastique, des causeries sur des thèmes divers sont envisagées



ETAT CIVIL 1983

-:-:-:-:-

NAISSANCES.-

C'est avec joie que nous avons appris plusieurs naissances pour 1983

Nous adressons tous nos voeux pour les enfants et toutes nos félicitations aux parents.

Virginie BOENNEC  
Valérie DAYDE  
Isis FERTE  
Virginie GILLET  
Xavier LANASPEZE

MARIAGES.-

Nous présentons nos voeux de bonheur aux jeunes époux

Alain PICARD avec Danielle LAFAURIE  
Pierre-Jean PEBEYRE avec Elisabeth LAFFONT  
Jean-Louis MARTY avec Christiane DEFEND  
Thierry OUXET avec Sylvie MONTEGUT  
Bernard GILLET avec Patricia CASSIN

DECES.-

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles

Jean JALABERT  
Laure MISCAROL  
Jean GAY  
Geneviève PAGEZE

-:-:-:-:-

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants de GARIDECH.

